



Programme d'encouragement des investissements dans le domaine de l'énergie

SUBVENTIONS 2023

Formulaire	Objet de la subvention	Type d'installation ou de mesure	Montant alloué
A1	Rénovation du bâtiment avec mesures ponctuelles d'isolation	Isolation de la façade, du toit, des murs et du sol contre terre	30% des coûts totaux max CHF 500.-
A2	Changement de fenêtres	Respectant les valeurs limites de l'ordonnance sur l'énergie pour les bâtiments à construire	CHF 50.-/fenêtre max 500.-
A3	Bois – énergie Substituant du chauffage à mazout ou électrique (Poêle d'appoint non subventionné)		CHF 1'000.-
A4	Pompe à chaleur air/eau Substituant du chauffage à mazout ou électrique		CHF 500.-
A5	Pompe à chaleur sol/eau, eau/eau Substituant du chauffage à mazout ou électrique		CHF 1'000.-
A6	Capteurs solaires thermiques	Habitat individuel - forfait par installation	CHF 1'000.-
A7	Pompe de circulation d'eau chaude	Remplacement de la pompe par un modèle efficient	CHF 100.-
A8	CECB®Plus	Bâtiment construit avant 2000	CHF 250.-